

# ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

Conseil d'Administration  
Séance du 02 octobre 2025 à 18 h 30

## Délibération n°2025/10/01

|                                                                  |                   |
|------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Date de la convocation                                           | 25 septembre 2025 |
| <b>Nombre de membres en exercice</b>                             | <b>25</b>         |
| <b>Nombre de membres présents</b>                                | <b>16</b>         |
| Nombre de membres avec voix délibérative en exercice             | 20                |
| Nombre de membres avec voix délibérative présents                | 13                |
| Nombre de membres avec voix délibérative absents et représentés  | 5                 |
| Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés | 2                 |
| Nombre de membres sans voix délibérative présents                | 3                 |
| Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés | 2                 |

### **Membres avec voix délibérative présents :**

#### Collège des élus :

Mesdames Frédérique CONDET, Florence LIMONES, Margit LORBLANCHET et Patricia POUBLANC ;  
Messieurs Frédéric COURRENT, Eric PEREDES et Georges VIERNE ;

#### Collège des familles et associations :

Mesdames Caroline ALLARY, Marlène JAFFIOL, Céline ROSZCZKA et Monique SAEZ ;  
Messieurs Alain BLASCO et Antoine GIL ;

#### Collège de personnes publiques qualifiées :

Poste vacant

### **Membres sans voix délibérative présents :**

Madame Isabelle LAFORGUE (Mairie de Cabrières)  
Messieurs Richard ARNAUD (Mairie de Bezouze) et Christophe ZARAGOZA (Mairie de Lédénon)

### **Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :**

#### Collège des élus :

Mesdames Laïla ACHKAR (pouvoir à Patricia POUBLANC) et Audrey RANC (pouvoir à Frédéric COURRENT) ;  
Messieurs Denis CANTIER (pouvoir à Éric PEREDES) et Rémi NICOLAS (pouvoir à Frédérique CONDET) ;

#### Collège des familles et associations :

Mesdames Chantal BOURNETON (excusée), Christine DEMAY (excusée) et Stéphanie ROY (pouvoir à Marlène JAFFIOL)

### **Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :**

Monsieur Benoît CHERMANE (CAF du Gard)  
Monsieur PLUVINAGE et Madame BOSLAK (Education Nationale)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

# Approbation du Projet Social 2026-2027

*Rapportrice : Frédérique CONDET*

## **1. Aspects juridiques**

**VU** les circulaires de la CNAF du 20 juin 2012 et du 16 mars 2016 relatives à l'animation de la vie sociale ;

**VU** les statuts de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL » approuvés par délibération n°2024/06/01 du Conseil Municipal de Marguerittes du 5 juin 2024, modifiés le 22 juillet 2025 et notamment leurs articles 3 et 8 ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'approuver le projet social 2026-2027 du « Centre Social ESCAL » permettant son dépôt auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour obtenir son agrément ;

**CONSIDERANT** les travaux du séminaire du 09 juillet 2025 et les conclusions du Comité de Pilotage du 23 juillet 2025 ;

## **2. Eléments de contexte**

Le Centre Social ESCAL bénéficie d'un agrément « Centre Social » délivré par la CAF.

Le Centre Social ESCAL est un lieu de coordination et de concertation contribuant au développement social local. Il offre des services utiles à la population, favorise la participation des habitants à la vie sociale et contribue à la cohésion sociale sur le territoire.

La fonction Animation Globale et Coordination est la mission principale d'un Centre Social, équipement de proximité qui doit répondre à deux missions générales :

- ✓ **un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle**, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ; Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là même il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux ;
- ✓ **un lieu d'animation de la vie sociale** permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets : il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

Animé par une équipe de professionnels et de bénévoles, l'objectif global du Centre Social ESCAL est de rompre l'isolement des habitants du territoire, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les « intégrant » dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

- ✓ Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations ;  
L'accueil, basé sur une écoute attentive, s'étend à la capacité à proposer une offre globale d'information et d'orientation, surtout il doit être organisé de manière à recueillir les besoins des habitants et leurs idées de projets collectifs ;  
Assuré à titre principal par une – des personnes qualifiée(s), l'accueil doit être appréhendé comme une fonction portée collectivement par l'ensemble de l'équipe d'animation du Centre Social ;  
Cette fonction doit être reconnue et repérée sur le territoire d'intervention, et l'accueil doit être considéré comme une action à part entière ;
- ✓ Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté ;
- ✓ Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ; en raison des problématiques sociales auxquels ils sont confrontés, ils peuvent développer des actions collectives avec une dimension d'accompagnement social. Ces actions collectives, parfois expérimentales, sont réalisées en concertation avec les partenaires opérationnels ;
- ✓ Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles ;

- ✓ Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

La convention d'objectif et de financement 2025 entre le Centre Social ESCAL et la CAF arrivant à échéance le 31 décembre 2025, il convient d'actualiser son projet social afin d'obtenir le renouvellement de l'agrément.

L'approbation et la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de financement entre le Centre Social ESCAL et la CAF permettra le versement des prestations au titre de l'Animation Globale et de l'Animation Collective des Familles.

Compte-tenu du diagnostic réalisé et des bilans du projet précédent, des axes stratégiques ont été définis pour les deux années à venir.

Le nouveau Projet Social 2026-2027 « *Ensemble allons plus loin* » se construit autour de trois axes :

- ✓ Ensemble, construire un modèle participatif, innovant et partagé ;
- ✓ Ensemble, accueillir et faciliter la vie des Familles et des Associations ;
- ✓ Ensemble, imaginer un territoire solidaire au service des familles.

### 3. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le Projet Social 2026-2027 « *Ensemble allons plus loin* » du Centre Social ESCAL,

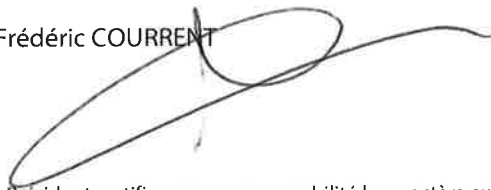
Article 2 : **autorise** le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération,

### 4. Annexe

- ✓ Projet Social 2026-2027 « *Ensemble allons plus loin* »

Le Secrétaire de séance

Frédéric COURRENT



La Présidente de Séance



Frédérique CONDET  
Présidente du Centre Social ESCAL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

**Délais et voies de recours** : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES (16 avenue Feuchères - 30941 NÎMES cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Remi NICOLAS  
Président du Centre Social ESCAL